

Les chanoines érudits de l'ancienne France ou le passé
recomposé

Philippe Loupes

Estudos em Homenagem a Luis Antonio de Oliveira Ramos
Faculdade de Letras da Universidade do Porto, 2004, p. 645-652

Les chanoines érudits de l'ancienne France ou le passé recomposé

Philippe Loupes *

Sous l'Ancien Régime, *Vordo canonicus* regroupe entre cinq cents et six cents chapitres, cathédraux et collégiaux et au moins cinq mille chanoines¹. Si le goût des bénédictins mauristes pour les sciences historiques est bien connu, celui des chanoines pour l'érudition ne bénéficie pas de la même notoriété. Il n'en est pas moins une réalité, qui mérite d'être analysée.

Un milieu érudit et conservateur, naturellement tourné vers le passé

Trois facteurs déterminent le goût des chanoines pour l'érudition: les origines sociales de ces prébendes, les études qu'ils ont faites, enfin leur disponibilité.

Haut clergé ou bas clergé? De quelle sous-division du premier ordre de l'Etat relèvent les chanoines? Pour la majorité d'entre-eux, nous répondrons du moyen clergé, notion qui est parfois mise en avant par les intéressés eux-mêmes. Mais tous les dignitaires capitulaires de quelque chapitre que ce soit, et tous les membres des chapitres cathédraux relèvent incontestablement du haut clergé.

Au niveau des dignités, la noblesse est sur-représentée. Dans chaque compagnie, les chanoines d'origine aristocratique jouent un rôle hors de proportion avec leur stricte importance numérique. Par exemple, dans le chapitre collégial Saint-Seurin de Bordeaux, qui est une compagnie à dominante bourgeoise, les doyens sont presque toujours nobles; au XVIIIe siècle, le meilleur exemple est Joseph de Secondât, le propre frère du célèbre président Charles de Montesquieu. Il en est de même à Saint-Emilion dans le Bordelais, où, au XVIIe siècle, le doyen est presque toujours un évêque. Dans le France de l'Est, la situation est encore plus tranchée dans les célèbres chapitres nobles comme Saint-Claude ou Brioude. Au chapitre métropolitain Saint-Jean de Lyon, l'examen des preuves de noblesse porte sur seize quartiers, c'est-à-dire quatre générations nobles, tant du côté maternel que du côté paternel². Cette «grande aristocratie sacertotale» étudiée par l'abbé Vachet jouit d'une immense réputation; elle est la «maison de pourpre» qui a donné à l'Eglise de nombreux évêques et archevêques et pas moins de six papes au Moyen Age!

Ces chanoines issus des élites sociales font à l'époque tridentine des études assez solides. Ils passent par les collèges jésuites ou oratoriens. La grande majorité des chanoines ont étudié chez les jésuites de leur ville épiscopale³. Ensuite, les études sont poursuivies dans les plus grandes universités, surtout la Sorbonne. Dans les chapitres de Bordeaux et Langres, le nombre des chanoines docteurs en théologie est toujours élevé. Par ailleurs, les chapitres sont normalement obligés de réserver un tiers des prébendes à des gradués. Le résultat global, c'est que les chanoines disposent d'une solide formation d'humanistes, de latinistes et sont de bons connaisseurs des

* Université Michel de Montaigne - Bordeaux III.

¹ Loupes, Philippe, *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, EHESS, 1985, 590 p.

² Vachet, abbé Adolphe, *Les anciens chanoines-comtes de Lyon*, Lyon, Vitte, 1897, 388 p.

³ Viard, Georges, *Chapitre et réforme catholique au XVIIe siècle: le chapitre cathédral de Langres*, thèse de 3e cycle Univ. Nancy, 1974, 2 vol., XXX-188 et 542 p.

Pères de l'Eglise⁴. Les inventaires de bibliothèques en font foi.

Enfin, les chanoines disposent d'une réelle disponibilité. Certes, ils subissent la contrainte des heures canoniales, mais, en l'absence du ministère des âmes, le temps libre est important et il peut être éventuellement consacré à l'érudition.

Un milieu conservateur, tourné vers le passé

Hommes d'âge mûr, les chanoines constituent des corps intermédiaires, assurant la continuité, centrés sur des valeurs majoritairement traditionnelles. Certes, dans les chapitres, toutes les tranches d'âge entre vingt et cent ans sont représentées, mais les hommes dans une maturité tardive dominent et ce, d'autant plus que dans un cursus ecclésiastique, le canonat est souvent un bâton de maréchal. L'exemple extrême est représenté par les fameux «chanoines-jubilés» de Notre-Dame de Paris qui ont cinquante ans de canonat et qui, à ce titre, sont dispensés de la présence : ils sont l'orgueil du plus prestigieux chapitre de France, surtout dans la première moitié du XVIII^e siècle⁵.

Peuplés de clercs dans la maturité, les chapitres qui relèvent de la catégorie des corps intermédiaires assurent la continuité. Même si le concile de Trente a délivré les évêques de tout contrôle capitulaire, le chapitre cathédral est bien le conseil-né, le sénat de l'évêque, selon la formule consacrée. C'est lui qui assure l'administration du diocèse *sede vacante*. A ce propos, le grand orateur E. Fléchier, évêque de Nîmes, définit ainsi les chapitres : «Ce sont des compagnies instituées pour veiller auprès de l'évêque, l'assister dans ses fonctions de l'épiscopat et pour lui aider à soutenir le poids de son ministère». Pour ces compagnies, à l'épreuve des siècles, la Tradition est le guide majeur. Elle est la pierre angulaire des chapitres, le seul moyen d'écartier les innovations téméraires et intempestives. Elle est l'élément conservateur par excellence. A la veille de la Révolution, les chanoines semblent hors du temps et les chapitres sont perçus comme des organismes conservateurs et réactionnaires. Dans le grand débat pré-révolutionnaire, les chanoines se considèrent comme les plus aptes à faire entendre la voix du passé.

Les oeuvres des chanoines

Les matériaux de l'érudition canoniale sont les fonds capitulaires, dont les chanoines se réservent la consultation et l'exploitation exclusive. Us mettent également à contribution la simple tradition immémoriale de leur compagnie, sans pour autant la passer au crible de la critique historique ou rationnelle. Les oeuvres les plus fréquentes sont les mémoires défensifs et les monographies capitulaires. Les mémoires dits défensifs sont des oeuvres de circonstance, généralement conçus dans le contexte d'un important procès. Le chapitre n'hésite pas à engager des frais pour faire imprimer l'oeuvre du héraut de la compagnie. Souvent, l'argumentation pêche par l'absence de base historique sérieuse; elle n'en est pas moins intéressante, par les prétentions qu'elle met en avant.

Les monographies capitulaires quant à elles sont plus réfléchies, plus sérieuses, fondées qu'elles sont sur des sources capitulaires. Ces monographies sont le genre favori d'un milieu capitulaire, généralement plus doué pour l'érudition que pour les belles-lettres. En fait, les chanoines vraiment érudits ne constituent qu'une petite minorité. Dans *Vordo canonicus*, les érudits sont des individualités, alors que la congrégation de Saint Maur est soulevée dans son ensemble par la soif de la recherche et du savoir. Presque chaque chapitre a sa voix, son porte-parole quasi officiel avec l'historiographe de la compagnie. A Saint-Emilion, c'est le chanoine Barbot, qui publie en 1620 *Les Privilèges de l'insigne église de Saint-Emilion*. A Agen, c'est Bernard Labénazie qui compose sa *Chronique agenaise*⁶. A Sarlat, en Périgord, c'est le chanoine Arnaud de Gérard-Latour, au XVII^e siècle qui rédige ses *Commentaires*. Dans sa jeunesse, il collabore avec Etienne Baluze qui connaîtra la célébrité⁷. «Etant

⁴ Quantin, Jean-Louis, *Le catholicisme classique et les Pères de l'Eglise. Un retour aux sources*, Paris, Institut des études augustinienes, 1999, 672 p.

⁵ Meuret, abbé Joseph, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris en 1790*, Paris, Picard, 1904, VIII-297 p.

⁶ Labénazie, Bernard, *Chronique agenaise, Annales d'Agen*, Agen, Roche, 1886, 155 p.

⁷ Etienne Baluze (1630-1718) fut attaché au savant archevêque de Toulouse, Pierre de Marca. Il fut bibliothécaire de Colbert et professeur de droit canon au collège de France. Possesseur d'une bibliothèque de plus de dix mille volumes, il était en relations avec

à Toulouse -écrit le chanoine -nous travaillions à ramasser des mémoires chacun pour l'histoire de la province, Mr de Baluze pour le Limouzin, et moi pour le Périgord». Ce vicaire général de Mgr de Salignac est en correspondance avec le grand érudit jésuite Jean Bolland et avec les pères bollandistes Henschenius et Papebroch. Ses *Commentaires* serviront aux frères de Sainte-Marthe pour leur célèbre *Gallia Christiana*.

Mais le meilleur exemple est à coup sûr le chanoine bordelais Hiérosme Lopès avec *L'église métropolitaine eprimatiale Saint-André de Bordeaux où est traité de la noblesse, droits, honneurs et prééminences de cette église...* publié à Bordeaux en 1668⁸. Ce chanoine théologal, qui est aussi professeur de théologie à l'Université, est l'âme du chapitre, le chanter des grandeurs de la cathédrale Saint-André⁹. Il est par ailleurs un excellent prédicateur, très apprécié de Mgr de Béthune dont il sera l'exécuteur testamentaire. Issu d'une famille d'origine juive qui a donné à Bordeaux plusieurs médecins, il a été formé au collège de Guyenne, le meilleur collège de France au dire de Montaigne qui en avait été élève. Il est fasciné par la science: «C'est une chose précieuse que la science. Elle coûte des veilles... elle vaut et encore davantage». Son traité est une commande capitulaire, passée en 1665 et achevée en 1667, dont nous ignorons malheureusement le tirage. L'ouvrage est très structuré et les chapitres sont dotés de titres très suggestifs, par exemple le premier: La noblesse et la dignité de l'Eglise de Bordeaux.

Tous ces ouvrages, simples mémoires défensifs ou savantes monographies capitulaires, ont un point commun : la recomposition du passé.

Les grands thèmes du passé recomposé

L'ancrage dans l'Eglise primitive, avec comme corollaire, la recherche de l'apostolicité, est le premier de ces grands thèmes. A vrai dire, cet ancrage est fondé sur une certitude historique: l'origine très ancienne des chapitres. Il est vrai que dans l'Eglise primitive, chaque évêque regroupait autour de lui des «clercs» chargés de le seconder dans les fonctions de son saint ministère. Aux trois premiers siècles de l'Eglise, le clergé épiscopal se composait presque toujours de douze prêtres et de sept diacres, qui formaient une sorte de conseil épiscopal, appelé *collegium* ou plus souvent *presbyterium*¹⁰. Ils vivaient avec l'évêque. Le regroupement des prêtres autour de l'évêque se renforça à partir de saint Augustin. Ces clercs observaient scrupuleusement les canons des conciles, d'où le nom futur de chanoines. Puis, la véritable structuration des chapitres prit place à l'époque carolingienne.

L'exemple de la cathédrale Saint-André de Bordeaux est un bon exemple du traitement de cette réalité historique par les chanoines érudits de l'époque tridentine. «Une des choses qui rend une Eglise plus vénérable est son ancienneté. Elle ne manque pas à l'Eglise de Bordeaux» écrit Hiérosme Lopès. Avec un manque total de bon sens, l'érudit chanoine se rallie à la tradition immémoriale de sa compagnie : la première fondation a lieu «au même jour que saint André souffrit le martyre dans la ville de Patras», selon une révélation faite à saint Martial qui prêchait alors à Bordeaux! H.Lopès rejoint l'ancienne croyance du chapitre selon laquelle «l'Eglise de Bordeaux avoit été fondée par des personnes religieuses, du temps de saint Pierre, comme il est énoncé dans un arrêt du Parlement de Paris donné en faveur de son exemption le 20 mars 1461". Ainsi, la cathédrale Saint-André serait la première église de la chrétienté fondée sous le vocable de saint André, frère de saint Pierre. Jusqu'à la Révolution, le chapitre avance régulièrement cette très flatteuse tradition, sans la moindre hésitation. L'«apostolicité» est un grand mouvement de l'Eglise de France à l'époque tridentine. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les matériaux sont forgés, accumulés, l'argumentation est mise en place; mais la controverse connaîtra son apogée au siècle suivant¹¹.

A défaut de fondation apostolique, la compagnie à laquelle le chanoine érudit appartient, doit être des plus anciennes. En Périgord, le milieu capitulaire est tout aussi chauvin que dans la métropole

tous les savants de son temps. Il a laissé des ouvrages et des documents importants pour l'histoire civile et religieuse.

⁸ H existe une réédition avec commentaires de l'abbé Callen, Bordeaux, 1882-1884, 2 vol.

⁹ Callen, abbé J, «Hiérosme Lopès, chanoine théologal de Saint-André de Bordeaux», *Revue catholique de Bordeaux*, 1881-1882.

¹⁰ Daux, abbé Camille, *Les chapitres cathédraux de France: notices, costumes, sceaux, armoiries*, Paris, Roger et Chernoviz, 1888, 199 p.

¹¹ Hourtin, A, *La controverse de l'apostolicité des églises de France au XIXe siècle*, Paris, 1903, 316 p.

de l'Aquitaine seconde; les chanoines de Périgueux assignent au chapitre collégial Saint-Front une origine mérovingienne, mais se croient obligés de repousser la fondation du chapitre cathédral Saint-Etienne au premier siècle de l'Eglise. A Agen, le chanoine B.Labénazie ose fixer très précisément «les fondements du clergé d'Agen, cathédral et collégial» à l'an 343 ou 345.

H y a donc partout une surenchère historico-religieuse entre les cathédrales et les plus prestigieuses collégiales. De prime abord, on pourrait penser que les collégiales, juridiquement en deuxième position, sont défavorisées. En fait, il n'en est rien, surtout dans le cadre de grandes métropoles religieuses comme Toulouse, Bordeaux ou Tours où cohabitent laborieusement une cathédrale et une grande collégiale. Saint-Sernin de Toulouse et Saint-Martin de Tours peuvent tenir la dragée haute à la cathédrale en titre¹². Dans le dessein de se mettre en avant, la solution la plus classique pour une insigne collégiale est de prétendre à une ancienne «cathédralité». Pour la collégiale Saint-Caprais d'Agen, le chanoine Labénazie imagine une translation du siège épiscopal de Saint-Caprais à Saint-Etienne (la cathédrale), avec seulement une partie des chanoines, les autres demeurant à la collégiale autour des saintes reliques, sans rien perdre pour autant de leurs prérogatives.

A la collégiale Saint-Seurin de Bordeaux, le dossier de l'ancienne «cathédralité» est encore mieux élaboré, avec une grande variété d'arguments: un arrêt confirmatif du parlement de Bordeaux de 1482, les nombreuses trouvailles archéologiques faites aux XVII^e et XVIII^e siècles dans le faubourg Saint-Seurin, la marche de front des deux chapitres bordelais dans les cérémonies¹³, signe d'égale dignité, la confirmation du cardinal de Sourdis¹⁴ (au demeurant peut-être intéressée), enfin le blason du chapitre collégial qui comporte un évêque assis, bénissant sur fond d'azur.

En fait, dans ce débat qui s'est prolongé jusqu'à la fin du XIX^e siècle dans le milieu des historiens régionaux¹⁵, les revendicatifs chanoines de Saint-Seurin étaient dans l'erreur, mais ils ne se trompaient qu'à moitié. Dans *ses Recherches sur les origines chrétiennes de Bordeaux*¹⁶, la très savante marquise de Maillé conclut, sans doute de façon définitive, que la basilique Saint-Seurin n'a jamais été cathédrale; «mais - ajoute-t-elle - cette basilique s'élevait sur un site qui, suivant toute vraisemblance, avait été le premier site épiscopal de Bordeaux et qui portait la très ancienne église épiscopale que semble avoir été Saint-Etienne...En faisant de leur église une «cathédrale», les chanoines se trompaient. En faisant du site qu'ils occupaient le lieu chargé de la plus ancienne histoire religieuse de Bordeaux, ils voyaient juste»¹⁷.

A défaut d'ancrage dans l'Eglise primitive, les chanoines se contentent d'une fondation royale, au demeurant souvent bien difficile à prouver. Mais, l'essentiel est d'affirmer; c'est ce que font les chanoines de Saint-Seurin de Bordeaux : le fondateur de la collégiale n'est autre que Charlemagne! La légende du dépôt du célèbre cor de Roland sur l'autel apporte de l'eau à leur moulin. Mieux encore, en Périgord, les chanoines de la cathédrale Saint-Sacerdos de Sarlat accréditent, avec l'appui moral de leur évêque et du Saint-Siège, la thèse d'une triple fondation royale : fondation primitive par Clovis, soutien apporté par Pépin-le-Bref, enfin riche dotation par Charlemagne au retour de l'expédition d'Espagne. En fait, c'est entre 1170 et 1463 (très probablement au XIII^e siècle) qu'est forgée de toutes pièces la légende de Clovis, à l'époque de l'affrontement de l'abbaye Saint-Sardos

¹² Lahondès, Jules de, *Toulouse chrétienne, l'Eglise Saint-Etienne, cathédrale de Toulouse*, Toulouse, Privat, 1890, 482 p.

Le prestige de la basilique Saint-Sernin, qui attirait les pèlerins, portait ombrage à la primauté de la cathédrale Saint-Etienne. L'égale dignité des deux églises avait été reconnue par un acte en 1145; mais le chapitre cathédral avait une place d'honneur dans les processions.

¹³ Le chapitre collégial Saint-Seurin marche à gauche.

¹⁴ Déclaration du 10 avril 1603: François...archevêque de bordeaux et primat d'Aquitaine, nous reconnaissant la dévotion qui est dans l'esglise collégiale de Saint-Surin et les privilèges qui ont été accordés par nos saints pères les Papes aux doien, chappitre et chanoines de ladite esglise, avons iceus approuvés et recogneus, approuvons et recognoissons et confirmons et désirons les y maintenir et tenir égaux aux doien, chappitre et chanoines de Saint-André, comme le siège aiant esté tenu audict Saint-Surin» (Arch. hist. de la Gironde, tXX, n CXXXVII, p.355).

Le 23 août 1626, après avoir nommé l'église Saint-Seurin «séculière, collégiale et autrefois archiépiscopale», Sourdis précise: «Ce n'est pas seulement le bruit public et l'opinion générale, que nous avons appris qu'elle fut autrefois le siège métropolitain, mais nous en avons eu la preuve par les monuments les plus antiques et les plus certains...»

¹⁵ Cirot de La Ville défend les prétentions de Saint-Seurin, tandis que Jean-Auguste Brutails et Camille Jullian sont les hérauts de Saint-André.

¹⁶ Maillé, marquise de, *Recherches sur les origines chrétiennes de Bordeaux*, Paris, Picard, 1060, 341 p.

¹⁷ Maillé, ouv.cité, p.263.

et des bourgeois de Sarlat. En pleine époque des Lumières, le Propre du diocèse de Sarlat de 1776 fête Charlemagne le 28 janvier, sous le titre de «confesseur et restaurateur de l'église de Sarlat» ..

Les motivations intéressées de cette recomposition

Si Tes chanoines érudits manipulent allègrement l'histoire, ils ne le font pas gratuitement; les intérêts de leur compagnie guident leurs travaux. Les motivations sont assez variées : donner à leur église le rôle flatteur d'église-mère, se poser face à l'évêque dans le grand combat de l'exemption, asseoir leur tutelle sur les curés.

Apparaître comme l'église-mère du diocèse est la vocation naturelle des cathédrales et souvent le destin rêvé des grandes collégiales. A Clermont, la cathédrale entend cantonner les différentes collégiales de la capitale de l'Auvergne dans une dépendance que celles-ci jugent souvent humiliante¹⁸. Les collégiales du Port, de Saint-Pierre, de Saint-Genès n'ont pas le droit de sonner, avant que les cloches de la cathédrale aient donné le signal. Au XVIIIe siècle, un mémoire du chapitre cathédral affirme ceci : «L'église cathédrale est la maîtresse-église à laquelle sont soumises et subordonnées les églises collégiales du diocèse; celles-ci doivent l'honneur et le respect, comme des filles à leur mère. Le chapitre de cette première église a un droit de direction pour les offices et cérémonies». Devant tant de détermination, toutes les tentatives d'émancipation des collégiales tournent court à l'époque moderne, comme elles avaient échoué au Moyen Age.

Au-delà du cadre diocésain, le fameux chapitre collégial Saint-Martin de Tours se pose comme l'église-mère de milliers d'églises qui, de par le monde, ont pour patron saint Martin¹⁹. Certaines de ces églises ont avec le chapitre Saint-Martin de Tours des liens étroits, tels ces associations de prières que mentionnent les délibérations capitulaires.

Indépendamment de la fonction d'église-mère, certains chapitres veulent s'affirmer historiquement, afin de se positionner avantageusement dans le grand combat de l'exemption. Le concile de Trente avait considérablement renforcé les pouvoirs épiscopaux, en supprimant les exemptions. Au XVIIe siècle, plusieurs chapitres prestigieux se battent encore pour conserver des exemptions, dites historiques et y parviennent en partie. Mais la tendance est cependant au reflux; par exemple, le chapitre Saint-Martin de Tours perd définitivement son exemption en 1735.

Le maintien de la tutelle capitulaire sur les curés est un combat plus facile à mener que celui de l'exemption. A Bordeaux, la tension traditionnelle entre le chapitre cathédral et les curés de la ville tourne à l'affrontement à la fin de l'Ancien Régime. On se bat à coup de mémoires farcis d'arguments historiques ou pseudo-historiques; mais, généralement, en ce siècle où Voltaire triomphe, c'est l'ironie qui fait la différence : on se traite de girouette ou même de *scribbler* (en anglais, gribouilleur)²⁰. Pour les curés bordelais, la ville a eu quatre cathédrales successives : Saint-Etienne (vers 71- 690), Saint-Sauveur (690-725), Saint-Seurin (725-816), enfin Saint-André. Il s'agit de démontrer historiquement que Saint-André n'a pas l'antériorité. En fin de compte, le chapitre cathédral est réduit à un simple rassemblement d'ermites, qui n'ont cessé d'empiéter tout au long de l'histoire. Face à «ce monument éternel de l'ignorance la plus crasse», l'érudite défenseur du chapitre répond :

«Cette misérable production sera la honte éternelle de votre corps. Elle annonce l'esprit de parti le plus fougueux, la plus crasse ignorance et la plus insigne mauvaise foi. Cette fable si lourde, si grossière, si ridicule qui, contre la foi de tous les écrivains, contre les témoignages de tous les siècles, contre les monuments les plus authentiques, elle nous présente une église métropolitaine et primatiale, une des plus illustres, des plus respectables du royaume, d'abord comme une retraite d'ermites, ensuite comme un monastère de religieux²¹».

¹⁸ Welter, Louise, «Le chapitre cathédral de Clermont: sa constitution, ses privilèges», *RHEF*, 1949, p.5-35.

⁹ Jarry, « Le chapitre Saint-Martin de Tour aux XVIIe et XVIIIe siècles», *RHEF*, 1961, p. 117-141.

Christophe Maillard prépare une thèse sur le chapitre Saint-Martin de Tours au XVIIIe siècle.

²⁰ Zoilomastix, *Analyse d'une prétendue requête en plainte adressée au chapitre Saint-André... au sujet d'un mémoire expositif des droits dudit chapitre, sur les curés dans sa dépendance*, Bordeaux, 1787, 26 p. Arch. mun. de Bordeaux, cote B 5 lfo./70.

²¹ Gilles, E, *Lettre d'un hermite à MM. les douze curés, vicaires perpétuels de Bordeaux ou réfutation d'un écrit ayant pour titre «Réponse au mémoire du chapitre Saint-André*, Bordeaux, 1787, 134 p. Arch. mun. Bordeaux, cote B 5 1 fo/2. Derrière le nom inventé de Gilles, se cachait le chanoine Pierre Lafourcade.

Au moment où le combat fait rage, la Constitution civile du clergé met les plaignants d'accord, en supprimant le chapitre cathédral et en imposant de nouvelles bases au clergé paroissial.

Au total, une grande partie de la production historique des chanoines érudits est dépourvue d'esprit critique, ce qui pourrait surprendre à une époque où les Bollandistes et les Mauristes mettent au point les méthodes de la critique historique des documents, critique tant externe qu'interne. Nous sommes donc en présence d'une «histoire» orientée, une histoire au service des auteurs et des commanditaires. Cette abondante production n'est pas pour autant dépourvue d'intérêt, car elle permet de mieux comprendre les positions respectives et de bien cerner les valeurs capitulaires et leurs représentations.

La dernière manifestation de cette histoire recomposée est l'Union des chapitres de France, qui se forme en avril 1789 autour du chapitre Notre-Dame de Paris. En l'espace de quelques semaines se développe une vaste correspondance entre les chapitres de France. Le but est d'alerter l'opinion publique et de sensibiliser le gouvernement à la représentation aux Etats généraux très défavorable aux chapitres. Il s'agit également de défendre la continuité ecclésiale dont les chapitres se considèrent comme les meilleurs garants. De partout, affluent vers Notre-Dame de Paris les procurations «pour veiller à la conservation et à la défense de l'Eglise».

Par-delà les erreurs, les forgeries, on peut considérer que le passé recomposé par les chanoines érudits correspond à une ecclésiologie opposée aux Lumières triomphantes; c'est une ecclésiologie de la Tradition, de la continuité, en fait un des axes fondamentaux de l'Eglise catholique.